S T E N N I S C L L L L L L L L L L L L L L L L L L	FICHE D'INSCRIPTION 2022-2023 (du 01/09/2022 au 31/08/2023)		ADULTES		
	Inscription le :	Visa accueil	Visa trésorier	Visa secrétaire	
	RENSE	EIGNEMENTS			
Nom :		Prénom :	Prénom :		
Date de naissance :		Sexe	Homme	Femme	
Téléphone fixe :		Portable :	Portable :		
E-Mail :			Profession :		
Adresse :					
Cde postal :		Ville :	Ville :		
Classement :		Meilleur classeme	Meilleur classement obtenu :		
Niveau de jeu :		Numéro de licenc	Numéro de licence :		
ADULTES (nés avant 2005)		TARIF	COCHER	MONTANT	
COTISATION ADULTE		158 €			
	ur a validé que des entraînements érents. Une communication suivra				
COTISATION COUPLE 2ème		118€			
COTISATION ETUDIANT (18 à 25 ans)		90 €			
COTISATION MEMBRE NON JOUEUR		28€			
COTISATION PARENT *		68€			
COURS COLLECTIFS 28 séances de 1h30		240 €			
PACK ADHESION ADULTE + COURS COLLECTIFS		378 €			
PACK ADHESION ETUDIANT + 28 COURS COLLECTIFS		286 €			
MEMBRE EN SITUATION DE HANDICAP + 28 séances de 1h		148 €			
LICENCE FFT 2022 OBLIGATOIRE		32€	х	32 €	
			Total à payer	:	
* La cotisation Parent permet de jouer le week-end	et pendant les vacances scolaires avec son enfant rég	ulièrement inscrit à l'école de tennis	du Club (Formule Non Compétiteur)		
	DISPONIBILITE	ES COURS ADULTES			
Lundi					
Mardi					

Mercredi

Vendredi

Samedi matin

Jeudi

PAIEMENTS		DETAILS		
	BANQUE	N°	MONTANT	DATE DE DEBIT
CARTE BANCAIRE				
CHEQUE				
POSSIBILITE OFFERTE DE PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS				
EN ESPECES				

Je soussigné,

Agissant en mon nom:

- Reconnais que l'adhésion au BOURGES TENNIS CLUB, entraîne de fait l'acceptation de son règlement intérieur et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT)
 - Reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence FFT.
- Reconnais avoir été averti de l'intérêt à souscrire des garanties complémentaires à celles proposées par la FFT, afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.

Par ailleurs, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au BOURGES TENNIS CLUB et à la FFT, ses Ligues et ses Comités Départementaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités du Club (gestion des membres), mais également à la FFT (licences, organisation des compétitions, lettres d'informations, ...), ainsi qu'aux Ligues et aux Comités Départementaux.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit pour obtenir la communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser à la FFT à l'adresse suivante :

FFT Service Organisation et Systèmes d'Informations 2, Avenue Gordon BENNETT 75 116 PARIS

- Autorise le BOURGES TENNIS CLUB à utiliser l'image de la personne objet de la présente fiche sur tout type de support, à usage de sa communication interne et/ou externe.

OUI / NON

Certificat médical

La délivrance ou le renouvellement d'une licence sont subordonnés à la présentation, selon le cas, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou d'une simple attestation.

La délivrance d'une licence à une personne majeure

Lors de la demande d'une première licence ou tous les trois ans dans le cadre du renouvellement de la licence, si vous êtes une personne majeure, vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins d'1 an.

Dans l'intervalle des 3 ans, lors de la demande de renouvellement de votre licence, vous n'avez qu'à présenter une attestation selon laquelle vous avez bien répondu par la négative à tous les items figurant sur le questionnaire CERFA N°15699*01.

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins de six mois devra être produit.

Obtenir sa licence	Afin d'obtenir votre licence, vous devez suiv		
Fournir selon le cas un certificat médical daté de moins d'un an autorisant la pratique du sport, en compétition ou non ou une attestation.	1 2 La précenter ou l'anyover au club	3. Votre licence vous est alors envoyée par mail et sera disponible dans Ten'Up, avec la mention : « hors compétition » ou « compétition auto	

DATE ET SIGNATURE :	
DATE ET SIGNATURE.	